

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 07 septembre 2026

En exercice : 19

Présents : 17

Excusés : 2

Absents : 0

Date de la convocation :

02/09/2026

Président de Séance :

Yvan HUTCHINSON

Secrétaire de séance :

Pascal VANDEN DORPE

Rapporteur :

Arnaud MARQUE

N° interne de l'acte :

2026-52

L'an deux mille vingt-six et le sept du mois de septembre, à 19 heures 30 minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie, au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

Membres présents :

Yvan HUTCHINSON, Arnaud MARQUE, Pascale ALLIOT, Pascal VANDEN DORPE, Nathalie GUISLAIN, Ludovic BASECQ, Sylvie VAN EECKE, Christine LEFEBVRE, Xavier DUBOIS, Stéphane MOUVEAUX, Christelle ANNAERT, Gérard LEROY, Virginie DUHEZ, Victor DAMEE, Mélanie OLMETA, François-Xavier DUPONCHELLE, Stéphane BERNABOT.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Pascale CAREY donne pouvoir à Christine LEFEBVRE, Romy ZAGHBIB donne pouvoir à Mélanie OLMETA.

Membres absents :

2026 - 52 : Création d'un poste d'ingénieur principal – Modification du tableau des effectifs

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de cette dernière. Ainsi, il appartient au conseil municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans le cadre de la demande de mutation de la directrice générale des services, attachée principale non détachée sur un emploi fonctionnel, et afin de permettre d'ouvrir la vacance de poste au plus grand nombre de candidats potentiels, la commune souhaite créer un emploi permanent d'ingénieur principal à temps complet pour exercer les missions de direction générale des services.

Les principales fonctions dévolues à l'agent ainsi recruté seront la direction générale, l'encadrement, la conduite de projets et d'expertise, gestion de l'administration, gestion du budget et de la comptabilité, gestion des ressources humaines, mise en application des orientations politiques de l'exécutif de la commune...

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique sur un grade d'ingénieur principal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent, à temps complet, de catégorie A, dans la filière technique sur le cadre d'emplois des ingénieurs au grade d'ingénieur principal à compter du 15 septembre 2026, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Grade ou emplois	Catégorie	Quotité	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Filière administrative					
Attaché Principal	A	TC	1	1	0
Attaché territorial	A	TC	1	0	1
Rédacteur	B	TC	1	0	1
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	2	1	1
Adjoint Administratif Territorial	C	TC	1	0	1
Adjoint Administratif Territorial	C	TNC -80%	1	1	0
TOTAL			8	4	4
Filière Technique					
Ingénieur principal	A	TC	1	0	1
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	TC	1	1	0
Adjoint Technique Territorial	C	TC	6	5	1
Adjoint Technique Territorial	C	TNC -80%	1	1	0
TOTAL			10	8	2

Filière médico-sociale					
ATSEM principal de 1ère classe	C	TC	1	1	0
ATSEM principal de 2ème classe	C	TC	1	1	0
TOTAL			2	2	0
Filière Animation					
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	C	TC	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	TNC - 30/35	1	1	0
Adjoint territorial d'animation	C	TNC - 20/35	5	0	5
TOTAL			7	2	5

Adoptée à l'unanimité.

Pour : 19 – Contre : 0 – Abstention : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,

A Prêmesques,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Pascal VANDEN DORPE

Certifié exécutoire le : 09/09/2026
Transmis au contrôle de légalité le : 09/09/2026
Publié le : 09/09/2026